



# COUPES DE FRANCE

## ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE

Cahier des charges 2023-2024

[ACCÈS CALENDRIER](#)

[ÉCOLES ORGANISATRICES](#)

[CONTACTS ÉCOLES](#)

[SITE BSSA](#)

# Sommaire

Préambule .....	diapo 3
La commission ESC .....	diapo 4
Qui organise ? .....	diapo 5
Inscriptions et partenariats BSSA .....	diapos 6 à 8
Règlement .....	diapos 9 à 12
Règles communes : phases de qualifications .....	diapos 13-14
Déplacements .....	diapo 15-16
Règles communes : phases finales .....	diapo 17-18
Commission de discipline .....	diapo 19
Calendrier 2023-2024 .....	diapos 20-21
Contacts commission ESC .....	diapo 22-23
Fiche d'inscription, charte .....	diapos 24-25

# Préambule

- Cette démarche se fait à l'initiative de la Commission ESC du groupe APS de la Conférence des Grandes Ecoles (<http://www.apscge.fr>) afin de maintenir des organisations de qualité et cohérentes.
- Les enjeux principaux sont la pérennisation et l'harmonisation des différentes Coupes de France des ESC dans un souci de qualité.
- Ce cahier des charges et la Charte sont à respecter **scrupuleusement** par les différents acteurs concernés, les institutions participantes et organisatrices.
- Les Coupes de France des ESC organisées suivant ces principes sont labellisées FF Sport U : reconnaissance du titre et de la compétition dans le paysage compétitif universitaire.
- Liste des Écoles de management de la CGE pouvant participer à ces compétitions : <https://www.cge.asso.fr/listings/>

# La commission ESC

*La Commission ESC est un outil régulateur des compétitions de la Coupe de France. Elle est aussi la commission à saisir en cas de litige au cours de la compétition. Elle est constituée par les membres organisateurs de l'année en cours et les professeurs d'EPS ou Responsables des associations sportives.*

*Pour l'organisation de chaque Coupe de France, l'École organisatrice devra faire parvenir au plus tard le 20 septembre 2023 à son référent de la commission les informations suivantes :*

- Les dates des phases finales
- Les adresses et contacts utiles (ligues sport U, installations, ligue pour le corps arbitral...)
- Le déroulé de la CDF (poules, modalités, date limite d'inscription, nombre d'équipes...)
- Un budget prévisionnel qui assure la bonne réalisation des phases finales.
- Une adresse mail générique, envoyée par la Commission: obligation de transmettre et recevoir les infos via cette adresse mail unique!

**La commission** se réserve le droit d'intervenir dans le cadre de l'accompagnement de cette phase décisive de préparation et de pré lancement.

# Qui organise ?

- **L'équipe victorieuse de l'édition précédente** peut, si elle le souhaite et si elle répond au cahier des charges, organiser la Coupe de France des ESC suivante dans le sport concerné, dans la limite de 3 organisations successives. Au-delà d'une 4eme victoire successive, l'organisation sera confiée au finaliste.
- Si toutefois elle refuse, ou ne répond pas au cahier des charges, la Commission proposera une autre École organisatrice (le finaliste est prioritaire). Dans ce cas, seule l'école organisatrice sera qualifiée d'office pour les phases finales.
- Les Écoles organisatrices devront **établir les calendriers de la compétition avant les vacances de la Toussaint** et les faire parvenir à la Commission pour diffusion auprès de la FF Sport U et des ligues concernées. Les premiers tours des compétitions devant démarrer dès le retour de ces mêmes vacances.

# Inscriptions et partenariats BSSA (1/3)

## Eligibilité

- Chaque École (campus) peut inscrire une équipe par sport collectif (ex: SKEMA Sophia, SKEMA Lille 2 campus 2 équipes différentes).
- **Seuls les étudiants inscrits dans l'établissement (campus) peuvent jouer dans l'équipe. En cas de changement de campus, un certificat de scolarité du nouveau campus sera exigé.**
- Toutes les écoles participantes et organisatrices doivent signer une charte par équipe engagée et l'envoyer à l'école organisatrice de la compétition concernée : voir liste sur tableau Excel en PJ. Ce document est obligatoire en cas de non renvoi / pas de participation.
- Seuls les élèves en formation management/commerce peuvent faire les CF des ESC. (filiale ingénieurs exclue, double diplôme doivent choisir une seule école)
- Les programmes post bac Bachelor des ESC ainsi que les programmes Mastères Spécialisés des ESC peuvent participer aux CF des ESC.
- Les inscriptions doivent être réglées obligatoirement avant le début de la compétition.
- Licence FFSU obligatoire, licence étoile non admise.

# Inscriptions et partenariats BSSA (2/3)

## Tarifs

- Le prix maximum de l'inscription pour 2023-2024 est fixé à :
  - **200€** pour le e-sport
  - **350€** pour les sports de petits terrains : basket, Hand, Volley, Foot F, Rugby F et Tennis
  - **460€** pour le Foot M.
  - **460€** pour le Rugby M.
- Les tarifs seront fixés chaque année par la Commission des ESC et devront être respectés par les Écoles organisatrices. ⚠ les inscriptions ne couvrent pas les frais d'organisation d'un Final.

## Partenariats

- Dans le cadre de partenariats avec des sponsors , l'organisateur et les équipes inscrites s'engagent à participer activement aux animations proposées en accord avec la BSSA.

# Inscriptions et partenariats BSSA (3/3)

## Communication

- Les organisateurs et toutes les équipes s'engagent à **communiquer dans les 48h qui suivent le ou les matchs les résultats de la compétition**, suite à la réception des feuilles de match, à l'ensemble des inscrits (détail des matchs, résultats...) via la boîte mail générique.
- L'école qui accueille doit transmettre les résultats sous 48h à l'organisateur et à la ligue FFSU Régionale. En cas de non respect possible saisi de la commission de discipline BSSA.
- **Toujours mettre le référent en copie des mails.**
- Les organisateurs doivent respecter le cahier des charges de la convention avec la FFSU .



# Règlement (1/3)


- Les Règles sportives sont celles des championnats de France Universitaire. Et ne peuvent pas être modifiée en cours de compétition  
Site FFSU : <http://www.sport-u.com/>, format match FFSU tournoi pour le temps de jeu.
- La **présentation de la carte d'étudiant de l'année et du numéro de licence FFSU sont obligatoires** pour débiter un match. Il faut veiller à ce que l'arbitre effectue cette vérification et un représentant de l'équipe adverse (capitaine, ou coach). Il est de la responsabilité de l'organisateur (l'équipe recevante) de procéder à cette vérification.
- Si un joueur n'est pas en mesure de présenter un numéro de licence valide, une pièce d'identité et une carte étudiante de l'école, il ne pourra pas jouer. Toute fraude constatée après coup entraînera la disqualification de l'équipe, voire des sanctions pour les années suivantes.

## Remarques :

*En cas de non présentation de ces éléments, l'arbitre doit empêcher les joueurs ou les équipes concernés de jouer. Si finalement l'une des équipes n'est plus en capacité de jouer son match, elle perdra par forfait. (nombre minimum de joueurs autorisé pour un match sur les feuilles de match).*

Il est de la responsabilité de l'équipe recevant et de l'arbitre de vérifier que chaque joueur est en règle.

# Règlement (2/3)

- Les associations sportives doivent être affiliées aux ligues universitaires de leur région. **Il est obligatoire** que les écoles ou AS organisatrices soient assurées en RCO (Responsabilité Civile Organisateur).
- Règles de circulation des joueurs d'un campus à l'autre :
  -  la mobilité doit être justifiée par une attestation de scolarité dans le nouveau campus de rattachement. Cela s'adresse aux étudiants qui changent de campus au semestre 2 en janvier /février et si c'est justifié par la scolarité (certificat de scolarité)


Dans ce cas:

- Le joueur(euse) doit prévenir l'organisateur et par son biais la commission
- Il doit jouer avec le N° de sa nouvelle licence FFSU et ne peut revenir sur son campus du semestre 1.
- Il faut que toutes les équipes soient prévenues.

En cas de changement de campus, l'étudiant pourra choisir de rester avec l'équipe de son campus d'origine ou transférer sa licence sur son nouveau campus. Il ne pourra pas faire les 2.

- ***En cas de litige, quel qu'il soit, l'École organisatrice doit saisir en priorité le référent de la compétition, qui saisira au besoin la Commission ESC du Groupe APS de la CGE pour trancher le litige.***

# Règlement (3/3)

- Règles générales relatives à l'organisation : les compétitions comportent deux à trois tours de qualification maximum et une phase finale. On peut envisager, selon les disciplines et le nombre de participants, un match de barrage en plus pour l'accession à la phase finale.
- La phase finale se déroulera à 6 équipes pour toutes les disciplines, exception faite du rugby M qui se jouera entre 4 équipes.
- Remarque :  **il faut absolument faire valider au référent compétition la construction des poules, et faire valider le budget prévisionnel au référent.**
- Les poules de 3 équipes seront privilégiées au 1<sup>er</sup> tour. Pour des raisons de répartition géographique à titre exceptionnel, le nombre d'équipes pourra être exceptionnellement de 4 dans 1 poule.
- Pour le tour suivant, le 1<sup>er</sup> doit recevoir un second de la poule. (sauf cas exceptionnel à valider par la commission)
- Pour le tour de qualification aux phases finales, il est de la responsabilité de l'organisateur (en collaboration avec la commission) de choisir la solution la plus équitable pour éviter les coûts trop importants pour les équipes participantes :
- Critères pris en compte : les distances parcourues sur les tours précédents, disponibilités des infrastructures, durée d'un déplacement (4h), match déjà joué dans un tour précédent,... en cas de litige la commission arbitrera.
- Une équipe disqualifiée ou forfait entraîne le retrait de l'ensemble de ses résultats, ainsi que pour ses adversaires précédents (non prise en compte dans le goal average).

# Règles communes :

## phases de qualification (1/2)

- Lors des différentes phases, l'équipe désignée recevant est l'organisateur de la /des rencontres et doit:
- Trouver une installation et trouver des arbitres officiels en se rapprochant si nécessaire de la ligue Universitaire de sa région (qualification et licencié dans la fédération du sport concernée). Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, l'école organisatrice doit en être informée et désigner une autre équipe de la poule comme recevant, et ce dans les meilleurs délais. (15 jours)
- L'équipe organisatrice doit transmettre à l'équipe adverse, 15 jours minimum avant la rencontre, par mail, le lieu et l'horaire du ou des matchs. Toujours mettre en copie le référent de la commission.
- Pas de matchs le jeudi sauf si le match compte pour la FFSU et la CDF ESC (après accord des 2 équipes et transmission de l'information aux référents)
- La programmation de l'horaire du match est fixée par l'équipe organisatrice. A partir de 4H de déplacement, le début du match devra se faire entre 11h le samedi et 16h le dimanche en fonction de la disponibilité des installations. Il est demandé de privilégier des temps de jeu en journée entre 11h et 17h.
- **Tous les échanges entre équipes doivent se faire par mails , avec le mail cdf et avec le référent en copie, et** qui seront transmis à la commission en cas de litige (avec en copie le référent du sport concerné).

# Règles communes :

## phases de qualification (2/2)

- En l'absence d'un arbitrage officiel de niveau régional fédéral, les rencontres ne peuvent avoir lieu. Si cette absence est du fait de l'équipe recevant, celle-ci est déclarée forfait. Sinon et si l'équipe recevant peut prouver avoir effectué l'ensemble des démarches, alors le match sera joué sur une date de repli, chez l'équipe qui s'est déplacée initialement. Si le match est joué malgré les manquements du type: arbitrage officiel, terrain aux normes etc., aucune réclamation ne sera admise a posteriori.
- Les organisateurs sont encouragés à tenir compte des informations fournies sur les fiches d'inscriptions pour désigner l'organisateur de la poule. En principe, l'équipe la mieux classée organise le tour suivant.
- En cas de forfait d'équipe: tous les résultats joués contre l'équipe déclarant forfait sont annulés et le classement se fait sur les matchs réalisés avec les autres participants de la poule.
- **L'équipe qui reçoit, doit maintenir la tradition d'accueil et de convivialité : goûter d'après match dans un souci de contribution au Développement durable , les équipes sont invitées à utiliser des gourdes.**
- **RAPPEL IMPORTANT: l'alcool est prohibé y compris chez les spectateurs.**
- **Les spectateurs doivent rester hors du terrain, touches comprises, ET RESTER DANS UN ESPRIT CONVIVIAL.**

# Déplacements (1/2)

- Pour les rencontres, **l'équipe citée en premier dans la poule reçoit et est donc l'organisateur de la poule**. Le choix est déterminé par les informations données par les Écoles sur leur possession ou non d'infrastructures facilement utilisables.

Lors des différentes phases:

- L'école organisatrice de la Coupe doit :
  - Respecter la logique géographique qui conduit l'organisation des poules afin de limiter les frais de déplacements, de façon obligatoire sur les 1<sup>er</sup> tours et proposer la composition des tours au référent avant diffusion.
- L'école organisatrice d'une poule doit:
  - Optimiser les déplacements et respecter le calendrier FFSU: les équipes qui se rencontrent en FFSU et en CDF peuvent, après accord préalable entre elles, ne jouer qu'un match comptant pour les deux compétitions.
  - **Proposer les dates des matchs en respectant le calendrier (violet) fourni. Les matchs doivent être organisés le week end, sauf si le match compte pour la FFSU et la CDF ESC (après accord des 2 équipes)**
  - **La composition des poules au deuxième tour doit se faire sur logique sportive et non sur logique géographique.**

# Déplacements (2/2)

## Remarques :

- Si le match devait se jouer sur un terrain neutre, ce choix devra être validé par les participants et la Commission (les frais d'arbitrage et de location éventuelle seront alors répartis entre les écoles en compétition)
- Les équipes qui se déplacent doivent avoir leur matériel: ballons, maillots, chasubles, pharma. L'équipe accueillante n'est pas tenue de prêter quelque matériel que ce soit.
- L'organisateur du final peut demander une caution aux équipes pendant la durée du final pour s'assurer de la bonne tenue de l'événement.

# Règles communes : phases finales (1/2)

Lors des phases finales, quelle que soit la discipline, les règles suivantes doivent être observées par l'équipe organisatrice :

Tirage au sort des poules du final, le vendredi soir, en présence de toutes les équipes, en public, et avec participation des capitaines. Prévoir une salle adaptée à l'accueil de tous.

**Les associations organisatrices doivent être assurées en Responsabilité Civile Organisateur.**

- Prise en charge intégrale des équipes participantes une fois arrivées sur le site de la compétition depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche midi : repas (en adéquation avec un weekend sportif, à savoir des repas équilibrés et adaptés à la pratique sportive), transport et logement.
- L'ensemble des matchs du tournoi final doivent être arbitrés par des arbitres officiels Fédéraux : qualification et finales.
- L'école organisatrice doit prévoir une équipe de premier secours sur la compétition.
- Les organisateurs doivent prévoir les modalités d'un bon tournoi sportif : arbitres (nombre suffisant pour un tournoi officiel), terrains au normes, sifflets et chasubles (si besoin), packs d'eau pour les joueurs, pharmacie et ou moyens médicaux (antenne médicale ou dispositif de premiers secours fortement recommandé, kinésithérapeutes, ostéopathes...), barres céréales, fruits, etc.



# Règles communes :

## phases finales (2/2)

- L'équipe organisatrice prend en charge tous les frais de la phase finale pour le nombre de joueurs licenciés prévus par le règlement officiel de la compétition + 2 coachs (logement, arbitres officiels, repas, réservation des terrains, tee-shirts, trophées...), hors transport jusqu'à la ville organisatrice. Les coachs doivent être logés individuellement.
  - HAND : 14+2 coachs (accompagnants)
  - BASKET : 12 + 2 coachs
  - VOLLEY : 12+2 coachs
  - FOOT M : 16+ 2 coachs et FOOT F : 12+ 2 coachs
  - RUGBY M: 22 +2 coachs RUGBY F : 12 + 2 coachs
  - E-Sport : 6 +1 coach
  - Futsal : 12 + 2
  - Tennis : 7 + 1
- L'équipe organisatrice se doit de fournir aux participants des modalités ou moyens de transports sur place pour le bon déroulement de la compétition.
- Celles-ci doivent être organisées sur 2 jours de compétition le week-end avec une arrivée la veille. Deux nuits sont donc à prévoir dans de bonnes conditions: repas du vendredi soir, samedi midi et soir et dimanche midi.

# Commission de discipline

- La Commission ESC doit être saisie par un référent sous sa forme disciplinaire en cas de manquement au règlement des CDF (cahier des charges), d'actes de violence ou d'actes déviants de la part des joueurs, des supporters, des coachs visant à mettre en cause l'intégrité physique d'autrui ou de tout autre comportement déviant sur et hors terrain...
- Elle se réunira (3 membres à minima et un membre de la FFSU ou le référent de l'activité FFSU ) avec les protagonistes physiquement ou en conférence call afin de statuer sur la situation décrite. Le rapport de l'arbitre obligatoire sera un élément déterminant dans sa prise de décision.
- Les protagonistes devront produire toutes les correspondances (en cas de litige sur une organisation), le(s) rapport(s) de(s) arbitre(s), le rapport de chaque responsable d'équipe.
- Les sanctions encourues peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de la compétition (joueur ou équipe). La FF Sport U est systématiquement prévenue des décisions de la commission de discipline et peut, le cas échéant, prendre des sanctions au niveau du sport universitaire et prévenir la fédération du sport concerné.
- Un appel de la décision est possible mais n'est pas suspensif.

**CALENDRIER COUPE DE FRANCE DES ESC 2023-2024**  
**HAND, BASKET, VOLLEY, FUTSAL, FOOT, RUGBY FÉMININ**

Triangulaires	Filles	Garçons
1er tour	25/26 Nov	02/03 Dec
2ème tour	3/4 Fev	10/11 Fev
3ème tour	2/3 Mars	9/10 Mars

**CALENDRIER COUPE DE FRANCE DES ESC 2023-2024**  
**RUGBY MASCULIN**

1er tour	Dates
Match 1	18/19 Nov
Match 2	25/25 Nov
Match 3	02/03 Dec
2ème tour	03/04 Fev
3ème tour	9/10 Mars

**CALENDRIER COUPE DE FRANCE DES ESC 2023-2024**

**TENNIS**

1er tour	Dates
Match 1	18/19 Nov
Match 2	25/26 Nov
Match 3	02/03 Dec
2ème tour	
Match 1	27/28 Jan
Match 2	3/4 Fev
Match 3	10/11 Fév
3ème tour	2/3 Mars

**DATES RETENUES POUR LES FINALES, AU CHOIX DES ORGANISATEURS.**

6/7 Avril 2024  
 13/14 Avril 2024  
 20/21 Avril 2024  
 27/28 Avril 2024

**FIN DES INSCRIPTIONS CDF**

**TOUTE COMPETITION !**

**VENDREDI 12 OCTOBRE 2023**

**AUTRES MANIFESTATIONS**

**OJO / ECRICOME 30/03 au 01/04 Avril**

**DERBY DEBUT NOVEMBRE**

**Phases finales des CFE( cf FFSU )**

<https://sport-u.com/competitions-nationales/>



## Fiche d'inscription Coupe de France des ESC

Sport : .....

Nom de l'école participante ou du campus	
Nom de l'équipe	
Responsable : - Nom et prénom - Numéro de téléphone - Adresse mail	
Président de l'AS ou du BDS : - Nom et prénom - Numéro de téléphone - Adresse mail	
Adresse postale de l'AS ou du BDS	
Ordre de l'AS ou du BDS pour la facture	

L'association sportive .....  
engage son équipe de ..... pour la Coupe de  
France des ESC 2020/2021.

Les frais d'inscription s'élèvent à ..... Le règlement peut s'effectuer soit par  
virement, soit par chèque à l'ordre .....

En engageant mon équipe, je m'engage en tant que Président à respecter le  
règlement, la charte ainsi que le cahier des charges, et j'atteste que tous les  
joueurs de l'équipe sont assurés, licenciés et font partie de l'école / campus.

Cachet ou signature de l'AS ou du BDS

Date :

Coordonnées de l'organisateur :

Ces coupes de France sont des compétitions ayant pour vocation de rassembler autour de valeurs véhiculées par le sport et ayant une place importante dans la formation de nos futurs diplômés des équipes sportives représentatives des différentes écoles de management affiliées à la Conférence des Grandes Ecoles.

C'est autour des valeurs suivantes que ces Coupes de France ont été créées :

- l'ouverture,
- la performance,
- la solidarité,
- le respect d'autrui,
- l'intégrité,
- le courage et l'engagement, etc.

Les écoles participantes et les organisateurs s'engagent donc à appliquer, sur et en dehors du terrain, les principes suivants :

- ✓ Respecter les critères et recommandations définis dans le cahier des charges.
- ✓ S'engager à honorer l'esprit sportif et convivial dans les faits et gestes.
- ✓ Lutter contre les addictions et comportements à risques.
- ✓ Véhiculer une image positive des Ecoles Supérieures de Commerce.

Nous vous souhaitons un bon tournoi, qu'il soit un moment d'efforts, d'échanges et de fraternité.

**La commission ESC du groupe APS-CGE**

**Remplir Et retourner à L'organisateur de chaque coupe de France des ESC**

**Président du BDS ou AS (Nom, Prénom):**

Certifie avoir pris connaissance des informations mentionnées dans la Charte et dans le Cahier des Charges et assure que ces informations seront diffusées à mes équipes dans toutes les disciplines engagées en Coupe de France des ESC afin d'assurer le respect de ces règles pour la bonne tenue des tournois.

**Email :**

**Date :**

**Signature :**

**Téléphone :**

**Responsable des sports ou représentant de la direction (obligatoire)**

(NOM, Prénom):

Email :

Téléphone:

Signature :

# À très vite sur les terrains

